Citoyenneté Active LORRAINE

Lundi 3 octobre 2016

Les relations entre l'islam et les formes politiques successives présentes dans les territoires de l'actuel État français

Jean-François Clément

Introduction

Sur ce qui est aujourd'hui le territoire français métropolitain, trois formes politiques se sont succédé, une forme impériale, des formes féodales avec des rapports pyramidaux de protection, une royauté qui a eu le projet de désegmentariser ces formes antérieures enfin un État assez rigoureusement centralisé après la Révolution. Ce sont ces contextes politiques successifs qui ont été le cadre de relations avec l'islam.
Dans le même temps, il y eut sur ce qui est actuellement le territoire métropolitain cinq migrations successives de populations musulmanes qui entraînèrent toutes des réactions différentes en raison des contextes.
Il faut faire attention aux anachronismes. Personne ne parle jadis d'islam (mot qui apparaît comme musulman seulement au XVIIe siècle. Beaucoup de mots sont utilisés dont « mahométans » et il n'a jamais été question d'Arabes, encore moins de Berbères, ou de Maghrébins, mais de Turcs, de Levantins, de Kabyles, ou de Barbaresques. Les représentations mentales diffèrent des nôtres.

I
Les relations entre les formes politiques prérévolutionnaires et l'islam

1) La première immigration

Les relations entre l'actuel territoire français est l'islam commencent en 716 par les premières incursions en Catalogne et la prise de Narbonne en 719 par une armée de berbèrophones maghrébins encadrés par des officiers venus du Proche-Orient. Selon J'historien *al-Zuh'ri* dans son *Kilâb al-Jughrâfiyya,* les conquérants trouvèrent, dans cette ville, une statue sur laquelle il était écrit : « Fils *d'lsmâ'îl,* demi-tour ! Vous ne pouvez aller plus loin. Je vous en donnerais l'explication si vous me le demandiez, mais si vous ne faites pas demi-tour, vous vous entretuerez jusqu'à la consommation des siècles ».
Un régime de protectorat fut installé à Narbonne. La population, soumise à un impôt, put rester restée juive ou chrétienne et garder son chef, le comte Ansemundus féal du roi wisigoth d'Espagne. Une partie de l'atrium de la basilîque a été transformé en mosquée. Elle fut la première de France jusqu'à sa destruction en 759. Les seuls témoignages archéologiques de la présence musulmane retrouvés à Narbonne ont été, outre une tombe, des poteries et des pièces de monnaie musulmanes.

Quelques années plus tard, c'est toute la Septimanie, c'est-à-dire le Languedoc-Roussillon actuel, qui est conquise et cela sans aucune résistance. En mai 721, les troupes musulmanes arrivent devant Toulouse. Une bataille met aux prises les troupes du Comte Eudes et celle du général *al·Samh' ben Mâlik al-Khawliinî.* Ce dernier fut tué au cours du combat et l'offensive ne reprit qu'en 725-726 (107 de l'hégire). Carcassonne est ensuite occupée et. les troupes musulmanes s'emparent de Nîmes (on y analysa en 2016 les squelettes de trois soldats musulmans enterrés dans cette ville). Commence alors la première montée de la vallée du Rhône. La ville de Lyon est prise et l'équipée s'arrête à Autun puis en Bourgogne, avec une poussée jusqu'à Luxeuil.
En 731, *le jihâd* est proclamé par *'Abd a[.rah'miin ben 'Abd Allâh al· Ghafiqi.* Un rassemblement militaire est organisé à Pampelune. Les nouvelles troupes passent les Pyrénées et prennent Bordeaux. Une partie de l'Aquitaine est pillée. Le comte Eudes de Toulouse signe en urgence une alliance alliance avec Charles Martel et les troupes musulmanes sont défaites près de Poitiers en octobre 732. Une partie des prisonniers est transférée au nord de la Loire tandis qu'une autre fit souche sur place.
En 734, le duc de Provence, Mauronte, menacé par Charles Martel qui dirigeait les troupes de l'Empire carolingien alors en plein essor, fait alliance avec le gouverneur de Narbonne, *Yusû{ ben 'Abd al-rah'màn al·Fihrî.* Charles Martel venait de réoccuper Lyon et d'en chasser ses maîtres musulmans. Les troupes musulmanes vinrent occuper plusieurs places fortes de Provence. Elles installèrent en particulier une forte garnison en Avignon et toute une série de postes sur la rive gauche du Rhône jusque dans la région lyonnaise. La toponymie actuelle garde des traces de ces sarrasins, sans compter les tours sarrasines par exemple aux Baux-de-Provence. Le but de Mauronte, en installant les musulmans à Arles, les Baux, Saint-Rémi et Avignon était de protéger son territoire contre les incursions des barbares du nord et donc contre la poussée des Francs. La ville de Lyon fut même réoccupée une seconde fois. Mais Childebrand, le frère de Charles Martel, reprit la capitale des Gaules et les deux frères Martel descendirent la vallée du Rhône pour mettre le siège devant Avignon qu'ils reconquirent après de durs combats. La répression y fut particulièrement violente selon la *Chronique de Moissac.* Puis les deux chefs francs partirent assiéger Narbonne. Ils s'emparèrent de cette ville en 759 (752 selon les *Annales de Metz),* après avoir promis aux Goths qui vivaient dans la ville qu'ils conserveraient leurs lois. Ceci mit un terme à cette période de quarante années de présence musulmane dans le sud de la France actuelle. Cela n'empêcha pas certains musulmans de rester, en particulier à Lunel.
Malgré ces combats, Charlemagne établit des relations diplomatiques avec les califes de Baghdad. La première ambassade 'abbâside fut reçue en 768 au château des Sels sur le bord de la Loire. Puis Charlemagne partit lui-même en Espagne où il s'empara de Saragosse. C'est au retour de cette expédition que se situe le célèbre épisode de la Chanson de Roland où, à Roncevaux, des Basques détruisirent l'arrière-garde de son armée.
Dans cette première immigration, la dimension religieuse est totalement absente puisque des alliances entre chrétiens et musulmans ne posent aucun problème. On n'est que dans des jeux politiques qui se jouent entre féaux des royaume franc et wisigoth et féaux des Ommeyyades.

2) La deuxième immigration

En 793 eut lieu la deuxième pénétration en France. Elle sera un échec. Le gouverneur *Hichâm* 1er envoie son général *'Abd al-Mâlîk ben Mughîh* reprendre pied en Septimanie. Narbonne est assiégée. Une partie des remparts sont détruits et l'historien *al·Maqqarî* rapporte que des décors saisis à Narbonne ont été expédiés à Cordoue a fin d'y servir à la construction d'une mosquée. Le comte Guillen de Toulouse est battu près de Villedaigne. C'est de cette époque que datent les

dessins de combats avec les Sarrasins conservés dans la citadelle de Carcassonne. Mais Charlemagne réagit et il envoie en Espagne une seconde expédition qui prend Barcelone en 801. Les émirs umayyades de Cordoue se sentant menacés finirent par conclure une trêve en 810. La dernière tentative terrestre de pénétration en France aura lieu en 841 mais elle sera un échec.

3) La troisième immigration

Elle vint par voie de mer et se développa en Provence au IXe siècle et elle fut durable puisqu'elle dura un siècle. Ce ne sont pas des États musulmans établis en Espagne qui prennent l'initiative, mais des chefs d'entreprises qui fiancent les expéditions. Les motivations ne sont ni politiques ni religieuses, mais seulement économiques. Le premier raid, selon les Annales de Fulda, eut lieu en 798. En 812, Nice est attaquée. En 838, la ville de Marseille est pillée. Puis c'est le tour d'Arles. Pour faciliter leurs opérations, les pirates décident de créer un port qui pourrait être leur repaire permanent. Celui-ci est aménagé en Camargue vers 850. Arles est à nouveau attaquée à deux reprises et l'archevêque de la ville est fait prisonnier en 869. Peu après, le port de Camargue est détruit et ses 150 habitants disparaissent.
Une dizaine d'années plus tard, un deuxième port est construit, beaucoup plus à l'est dans ce qui allait devenir le massif des Maures ct que les historiens arabes appellent le *jabal al-qilâl.* Initialement, cet établissement ne fut créé que par une vingtaine d'bommes. Mais ils furent bienlôt rejoint par une centaine d'autres. Puis cc village côtier prit de l'ampleur. Fréjus fut pillé sept fois. 'Ioulon fut attaqué, tout comme Antibes et Villefranche-sur-mer. Ce fut aussi le cas de Marseille et d'Aix-en-Provence. Pour faciliter leurs expéditions, les nouveaux venus installèrent deux fortins permanents en dehors du massif des Maures actuel. Ils s'en servirent comme relais pour aller vers les Alpes où se trouvaient de riches monastères. Apt fut attaqué en 896, Sisteron en 911 et Embrun en 916. Les cols entre la France et l'Italie furent atteints à plusieurs reprises et plusieurs groupes de pèlerins en route pour Rome y furent pillés. Une expédition eut même comme objectif l'abbaye de Saint-Gall en Suisse.
Comme ces pirates gênaient le commerce, la réaction vint de l'Empire byzantin qui attaque la massif des Maires en 931 avant l'attaque simultanée en 942 de la Garde-Freinet par le comte de Provence et par les Byzantins. Puis le comte Hugues de Provence signe un traité avec les Sarrazins et leur permet de s'installer en Maurienne dans les Alpes. Cela fit réagit l'Empereur Othon auquel le pape avait donné la rive gauche du Rhône. Il prépara une expédition, mais un incident très grave précipita les événements. En juillet 972, près du pont d'Orcières sur le Drac, les aventuriers musulmans réussirent une prise d'otage tout à fait extraordinaire car ils s'emparèrent de l'Abbé de Cluny, Mayeul. Certes le prélat fut rapidement libéré contre une énorme rançon. Mais les réactions furent, cette fois, très rapides. Une alliance regroupa Provençaux, Italiens et Byzantins et à l'automne 972, tout le massif des Maures est soumis. Les prisonniers, après la dernière bataille de Tourtour, restèrent sur place et se fondirent dans la population.
Ces trois migrations durèrent trois siècles. Puis les musulmans vinrent comme commerçants ou furent présents comme esclaves. Ces hommes disposèrent, dans les ports, de leurs quartiers et de leurs mosquées. Commencent alors à la fois les chansons de geste du sud de la France qui évoquent ces diverses présences musulmanes tout en créant les premiers stéréotypes, mais il y a aussi la traduction de livres musulmans en Espagne ou en Sicile, mais aussi en France puisque le Coran est traduit en 1141 à l'abbaye de Cluny,. Il y aura également des livres de médecine, en particulier à Metz. Gerbert d'Aurillac, qui deviendra pape, fait ses études à l'université musulmane de Cordoue. C'est lui qui imposera les chiffres arabes (en réalité indiens) en France. Puis il y eut la rupture des croisades après la prise de Jérusalem par les Turcs Seljoukides qui, à la différence des

Arabes abbasides vaincus, interdisent les pèlerinages jusqu'alors totalement libres (d'où les récits lorrains médiévaux qui prennent fin). Ce qui était guerre ordinaire devient pour la première fois guerre religieuse. Ce qui n'empêche pas l'alliance contre les Espagnols de François Ier avec Soliman le Magnifique, ce qui ouvre les ports français à Barberousse d'Alger accueilli en allié, ce qui crée des remous ailleurs en Europe.

4) La quatrième immigration

Elle eut lieu au début du XVIIe siècle et fut la plus importante puisque 50 000 immigrés arrivèrent en France. Ce fut un mouvement relativement important dû à l'expulsion d'Espagne des morisques ou musulmans espagnols. Ces hommes, apparemment convertis au christianisme depuis deux siècles pour échapper aux foudres de l'inquisition, étaient restés musulmans. Une délégation de morisques était venue voir Henri IV en 1605. Elle dénonça la conspiration de Louis de Halagonia qui voulait livrer Marseille aux Espagnols. Aussi Henri IV envisagea-t-il un moment d'envahir l'Espagne de Philippe III en faisant alliance avec ces morisques qui l'appelaient au secours après s'être tournés, mais en vain, vers d'autres souverains. Le roi de France envoya même un émissaire en Espagne qui rencontra divers responsables musulmans. Ces chefs *d'aljamas* lui promirent de lever une année de 80 000 hommes. Cette armée aiderait, en faisant diversion au sud, les troupes françaises qui pénétreraient au nord. Ces chefs espagnols promirent aussi d'offrir 120 000 ducats au gouverneur du Béarn afin de financer cette expédition française en Espagne. Peu après, Henri IV fut assassiné par un moine.
Philippe III fut mis au courant de toute cette affaire. Aussi profila-t-il de l'occasion pour mettre un terme à une révolte qui durait depuis plus de quarante ans. Il promulgua un décret d'expulsion collective le 10 janvier 1610. Les morisques avaient 30 jours, bientôt ramenés à 20 pour quitter l'Espagne. 500 000 personnes partirent pour le Maghreb où elles eurent immédiatement des fonctions importantes, 150 000 de ces personnes furent expulsées vers le nord, tout particulièrement dans le Languedoc-Roussillon et le pays basque.
Un petit nombre de ces expulsés, environ 800 personnes, alla même se réfugier en Provence dont ils furent chassés à nouveau par un décret du Parlement d'Aix du 13 janvier 1611. Mais la mesure ne toucha qu'une faible partie de ces hommes car ils avaient presque tous des certificats de baptême ou ils prouvèrent qu'ils pouvaient subsister sans mendier. Parfois les autorités locales sollicitèrent le maintien de ces hommes sur place comme à La Cadière et à Cassis car ces hommes étaient «gens de bien ».
Pour continuer à vivre dans la société espagtnole où seule était tolérée l'apparence chrétienne, ces hommes avaient dû accepter que soit détruit l'islam comme phénomène social total englobant à la fois le religieux et le politique, la transcendance et la mondanité. Pour ces nouveaux citoyens, la religion était devenue une affaire totalement privée. Ces hommes qui arrivent donc en France sont porteurs de la future condition de l'homme occidental moderne. Ils savent cc que signifie la séparation entre l'homme intérieur qui peut à suivre la religion de son choix et l'homme public ou politique qui accepte la coercition de l'Etat et sa normalisation selon les valeurs dominantes. On peut affirmer que la morisquisation, cette coexistence de deux personnes au sein d'un même être qui a cessé d'être musulman au sens ancien, a été une expérience nouvelle dans l'histoire de l'Occident. Ce furent donc ces musulmans qui apportèrent en France ce qui devint l'idée de laïcité.
Les morisques sont des hommes qui ont vécu cetle métamorphose du musulman en sujet de l'Etat moderne. D'où le fait que certains d'entre eux aient clairement émis le souhait de venir en France ou en Italie
et non dans des pays où tous les champs de la vie sociale étaient dominés L'Etat français s'est

contenté d'accepter dans les Pyrénées un serment collectif afin de repeupler des régions ravagées par les guerres de religion. L'adaptation des nouveaux venus fut très progressive el l'assimilation mit deux siècles pour s'achever et ce fut la guerre de 14-18 qui termina véritablement le processus en effaçant définitivement les dernières particularités.

II
L'islam au XIXe siècle

Comment l'islam évolue dans un territoire français devenu ultramarin après l'expédition d'Égypte et la colonisation de l'Algérie ? Il y eut d'abord la préservation des statuts personnels des autochtones, découlant selon les cas des droits religieux juif ou musulman ou encore des coutumes kabyles ; les Musulmans continuent de relever du droit musulman et les Juifs du droit mosaïque. En 1948, les Algériens deviennent sujets français sans obtenir la nationalité. Le statut juridique des indigènes d'Algérie a été instauré par le sénatus-consulte du 14 juillet 1865. Les Algériens peuvent devenir citoyens (et donc voter ou accéder à des métiers comme avocat) s'ils renoncent à leur code de statut personnel. En 1870, les juifs algériens deviennent tous citoyens français. En 1881, il y eut le code de l'indigénat. Les actes délictueux (« la réunion sans autorisation pour zerda, ziara ou autres fêtes religieuses », « le départ du territoire de la commune sans permis de voyage », « l'acte irrespectueux »,) ne sont pas réprimés en raison de leur nature, mais en fonction de leur auteur, en particulier s'il est Arabe. Ces dispositions juridiques évolueront peu jusqu'en 1947.

III
L'islam après la loi de 1905

La loi de séparation de l'église et de la religion ignore l'islam (qui n'est d'ailleurs pas une église). Toutefois, peu après, va commencer la cinquième immigration. Elle provient de l'armée durant la guerre de 1914-1918, ce qui crée la première femme militaire de l'armée française partie au combat et non dans les services de santé, qui fut une musulmane. L'armée construit des mosquées pour les combattants musulmans. Il y eut aussi les vagues d'immigration économique tout au long du XXe siècle, surtout pour la reconstruction après 1945. Les questions d'appartenance religieuse sont interdites dans les statistiques (loi de 1905 et loi du 6 janvier 1978). On en dispose donc que d'enquêtes déclaratives.

1) Des chiffres très variables en raison de chiffrage interdit et du flou des définitions

Pour les besoins des enquêtes sociologiques (ne donnant donc pas de chiffres juridiques comme les recensements), on a créé une catégorie néoethnique selon Olivier Roy de « musulmans » (qui n'est en rien religieuse puisqu'elle comprend les « musulmans » athées). On aboutit donc à des estimations très variables qui tournent autour d'une moyenne de 4,16 millions de personnes dans le recensement de 1990. Les chiffres bas fournis par l'INED vont de 3,1 à 3,7 millions. Les chiffres hauts s'établissent entre 4,7 et 7,7 millions (de personnes ayant un ascendant musulman sur 3 ou 4 générations). Il y eut aussi, après 1962, l'arrivée des Harkis (500 000 personnes aujourd'hui). La moitié des personnes de culture musulmane a moins de 24 ans. Cette population est donc très jeune et représente le tiers des jeunes de moins de 24 ans. Voilà pour les chiffres des personnes perçues comme étant de fait ou potentiellement de culture musulmane.

Pour saisir la religion musulmane, c'est-à-dire la catégorie de « musulmans » se déclarant eux-mêmes croyants, deux enquêtes de 2007, établirent une fourchette entre 1,8 et 2,46 millions de personnes. Les enquêtes plus récentes trouvent un chiffre compris entre 2,1 et 3,6 millions. Plus des deux tiers vivent dans des quartiers pauvres de villes de plus de 200 000 habitants (Lille, Lyon, Marseille, Paris ou Strasbourg).
Pour les principales villes, les chiffres sont les suivants : Roubaix, dans la banlieue de Lille (10 à 20 % de la population), Toulouse (10 à 25% de la population), Marseille (10 à 20 %), Besançon (1 3 %)[33], Paris(10 à 15 %) et Lyon (8 à 12 %). Il y a 2 100 mosquées en France payées pour 50% par l'étranger (Golfe), 20 % par les fidèles et pour 30 % par des aides publiques des collectivités locales (baux emphytéotiques et loyers symboliques), ce que la loi interdit en principe. En 1985, il y en avait environ 900 et 5 en 1965. Le chiffre s'est stabilisé, il s'accroît dans les grandes villes et diminue dans les villes moyennes, car si des mosquées nouvelles sont créées, d'autres sont fermées. La moitié des gens catalogués comme « musulmans » n'entrent jamais dans une mosquée. 88 % pratiquent le ramadan contre 6 %, il y a une vingtaine d'années.

La conséquence fut que l'islam devint la deuxième religion en France (la première religion en Seine Saint-Denis, soir un tiers des habitants) après le christianisme (entre 4,7 et 6 millions de personnes dont un tiers, surtout sunnite, se déclarent croyants et pratiquants, soit deux millions) auxquels il faut ajouter de 70 000 à 110 000 convertis.

2) Les origines géographiques

Ces populations sont surtout d'origine maghrébines (80% dont 43% d'Algérie, 27% du Maroc et 11% de Tunisie). Voilà les résultats de l'enquête INSEE de 2012.

Pays d'origine (milliers)	Immigrés (tous âges confondus)	1re génération née en France (tous âges confondus)	2e génération née en France (moins de 60 ans uniquement)	Total
Algérie	737	1 170	563	2 470
Maroc	679	698	130	1 507
Tunisie	246	280	129	655
Total Maghreb	**1 662**	**2 148**	**821**	**4 631**

C'est une population pauvre, avec beaucoup de chômeurs et ayant un taux de fécondité élevé (3,6 contre 2, mais ce taux diminue très vite). Cette population sera de 10 % de la population entre 2030 et 2050. Mais les mariages sont essentiellement exogames, ce qui fera très rapidement disparaître ces communautés.

3) L'islam, enjeu politique

La croissance de cette population, dans un contexte de chômage qui s'établit autour de 10 % et du développement des populismes crée des enjeux politiques.
Déjà en 1959 dans une conversation privée avec Alain Peyrefitte, Charles de Gaulle évoquait les racines chrétiennes et il évoquait les conséquences de l'intégration de l'Algérie à la France : « si tous les Arabes et Berbères d'Algérie étaient considérés comme Français, comment les empêcherait-on de venir s'installer en métropole, alors que le niveau de vie y est tellement plus élevé ? Mon village ne s'appellerait plus Colombey-les-Deux-Églises, mais Colombey-les-Deux-Mosquées ! » L'arrivée de populations non européennes, perçues comme non chrétiennes, est vue comme un risque de désintégration, un risque d'introduction de la patriarcalité ou un retour du machisme ou au religieux considéré comme mortifère, une nquance également puisque l'islam est la première religion en prison (60 % des détenus en 2014). D'où des réactions de groupes divers comme le Bloc identitaire, Riposte laïque, Résistance républicaine et, de façon cependant plus distante, le Grand Orient de France.
Les hommes politiques créent leurs propres chiffres sans rapports avec ceux des enquêtes estimatives. Là où on compte officiellement 24 000 réfugiés venus du Proche-Orient en 2015, Nadine Morano voit défermer des hordes de plusieurs centaines de milliers de personnes. Le Front national parle de 8 millions de musulmans, chiffre aussitôt repris par les instances musulmanes de France. Azouz Begag, ancien ministre de Dominique de Villepin évoque le chiffre de 20 millions de musulmans en 2011. Les définitions pseudo-ethnographiques de l'islam explosent et sont systématiquement confondues avec les définitions religieuses.

1) les identités perçues par les musulmans

La perception des supposés musulmans par eux-mêmes n'existait pas chez les primo-arrivants. L'identité était construite autour des régions de départ. Les hommes parlaient d'eux-mêmes, face aux étrangers, (car ce discours n'était pas le même dans les groupes, comme rifains, chleuhs, kabyles. Ce n'est que dans la seconde moitié du XXe siècle qu'ils se définiront par une nation et parleront d'eux-mêmes comme Tunisiens ou Algériens. C'est lorsque les personnes perdront la langue des parents et en l'absence de transmission religieuse, lorsqu'il y aura déculturation que l'islam, en réalité un nouvel islam inventé qualifié de « pur », en rupture avec celui, civilisationnel, des parents, deviendra un élément identitaire. La mondialisation sépare culture traditionnelle, de telle région du Maroc ou d'Algérie, et religion. On est dans cette phase de déculturation du religion, ce qui pourrait permettre de reconstruire un islam de France, et non plus en France comme auparavant, ou d'Europe. C'est la thèse de Christopher Caldwell. Une catégorie de recensement pourrait ainsi devenir une réalité, ce qui ne signifie pas intégration des valeurs européennes.

2) Les identités perçues par les non musulmans

Pour les Français antérieurement présents sur le territoire, les « musulmans » sont aussi un groupe para-racial tout récent. Il n'a, à leurs yeux, rien de religieux. On appartient à ce groupe par la naissance, quelle que soit son évolution et quelle que soit sa foi. Ce groupe a remplacé historiquement ceux qui furent d'abord appelés « goumiers » puis Algériens. Ils étaient tous destinés à revenir dans leur pays d'origine.
Ensuite, un autre terme apparaît, celui « d'immigrés » destinés à rester, surtout après la fin de la guerre d'Algérie et le regroupement familial de 1974 qui multiplia les naturalisations. Sous

l'influence des pîeds-noirs, ces immigrés sont devenus un groupe racialisé, les « Arabes », groupe qui comprenait des berbérophones sans aucun lien avecl'arabité et des personnes d'autres origines, Turcs (*environ 360 000*), Iraniens, Kurdes, Malien s, Albanais, Sénégalais, Indonésiens, Malais, Bosniaques, etc. Ces Arabes se sont alors transmués en « musulmans ».

3) Les politiques de l'État

C'est pour remercier les combattants musulmans venus du Maghreb durant la guerre de 1914-1918 qu'avec l'aide financière des Turcs et des Iraniens, est crée la grande mosquée de Paris financée par la société des habous de l'islam. C'est un projet du maréchal Lyautey. Le premier recteur est son traducteur personnel, l'Algérien Ben Ghabrit. La République laïque honore ainsi ses supplétifs sans nommer de pays en particulier. Elle construit un édifice religieux, ce qu'interdit, en droit, la loi de 1905. Mais celle-ci rend légaux les aumôniers musulmans (dans l'armée et les prisons).
L'État français, à la suite de la marche beur, de la création de Touche pas à mon pote, d'incidents autour de la propriété de mosquées financées par des États étrangers, du développement du port du voile dans l'espace public (selon un sondage réalisé en 2009, 8 % des femmes musulmanes de moins de 35 ans déclarent porter souvent le voile), d'attentats isolés puis plus fréquents s'est posé la question d'une intervention en particulier dans les milieux des musulmans pratiquants, plus particulièrement des islamistes, plus particulièrement des salafistes, plus particulièrement encore des salafistes jihadistes.
On constate, en effet, en 2004 que sur les 1200 imams du pays, 75 % sont des étrangers et un tiers ne parlent pas français. On a donc l'idée de mettre en place des formations, ce que la loi interdit sauf en Alsace-Lorraine, encore faudrait-il étendre le concordat.
Il y eut aussi le développement d'écoles musulmanes. Dans l'île de la Réunion, elles sont financées par l'État Deux collèges musulmans existent, l'un à Aubervilliers (École de la réussite) et l'autre à Décines dans la banlieue de Lyon (collège-lycée Al Kindi). Un lycée musulman a également ouvert en 2003 à Lille, le lycée Averroès, qui a d'ailleurs été classé meilleur lycée d'enseignement général et technologique de France en 2013 selon le palmarès du journal *Le Parisien*. Seuls deux établissements sont sous contrat avec l'État, c'est-à-dire avec des enseignants payés par l'État : le lycée Averroès de Lille, et le lycée Al-Kindi de Décines, en banlieue lyonnaise.

- **La création d'un interlocuteur :**

L'Etat a créé une représentation des musulmans en se limitant aux pratiquants les plus radicaux puisqu'il décide d'éliminer les soufis. En effet, les votants pour les représentants régionaux puis nationaux, furent des imams de mosquées en fonction du nombre de m2 des établissements. Le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, crée en 2002 le Conseil français du culte musulman (CFCM). Cette association a le statut légal d'association à but non lucratif sans particularité spécifique si ce n'est sa reconnaissance particulière par le gouvernement. En 2004, elle reçoit un président, le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur. Ce Conseil regroupes trois fédérations apparues à l'occasion (et opposant très souvent Maroc et Algérie), la Grande Mosquée de Paris, le Rassemblement des musulmans de France et l'Union des organisations islamiques de France.

- **Les actions de l'État :**

- La Fondation des œuvres de l'islam de France (FOIF)

Une fois ce Conseil institué comme interlocuteur, on se rend compte qu'il n'est pas représentatif. On crée alors une Fondation des œuvres de l'islam de France (FOIF) reconnue d'utilité publique. Elle est créée le 31 mai 2005 sous l'impulsion du Premier ministre Dominique de Villepin avec une dotation d'un million d'euros issue d'un don de l'industriel et sénateur de l'Essonne Serge Dassault. Le but est favoriser la transparence du financement de l'islam en France et notamment d'encadrer les liens de dépendance financière entre les mosquées et les pays d'origine sans s'y substituer.
Cette structure ne fonctionnera jamais. Après Charlie Hebdo, il est décidé de relancer cette structure en janvier 2015. Une mission est confiée en juin 2015 à un haut fonctionnaire du ministère de l'intérieur, Christian Poncet. Après les attentats de novembre 2015 et de Nice en juillet 2016, Manuel Valls déclare : « *Il y a urgence à aider l'islam de France à se débarrasser de ceux qui le minent de l'intérieur. Pour cela, il nous appartient de bâtir un véritable pacte avec l'islam de France, donnant à la fondation une place centrale* ».

- La relance de la fondation en 2016

La mission va être relancée à l'automne 2016, sans prendre en charge la construction des mosquées par l'État, ce qui serait illégal alors que cela était prévu. La mission recevra les dons venus de l'étranger. Elle devrait ensuite prélever aussi une taxe sur les produits hallal. Elle paiera la formation des imams (environ 1800 en 2013 dont un tiers rémunérés, maghrébins et turcs essentiellement, subventionnera des établissements éducatifs, assurera le financement de bourses pour la formation continue des imams et aumôniers ou la réalisation de thèses universitaires. Le budget prévisionnel serait de 5 à 6 millions d'euros, alimenté par des fonds publics et privés. En août 2016, un non musulman, Jean-Pierre Chevènement est nommé à la tête de la Fondation. La nomination d'un politique signifie la mise sous tutelle déclare la sénatrice Esther Benbassa.

- Un problème irrésolu : le financement des lieux de culte

En juillet 2016, le Premier ministre Manuel Valls se dit « favorable » à une interdiction temporaire du financement étranger des mosquées et souhaite que « que les imams soient formés en France et pas ailleurs ». Il ajoute dans le *Journal du dimanche*, que « Si l'islam n'aide pas la République à combattre ceux qui remettent en cause les libertés publiques, il sera de plus en plus dur pour la République de garantir le libre exercice du culte. » « L'État et la puissance publique ont un rôle à jouer pour "aider les musulmans de France à relever le défi de l'islamisme radical". » Le président de la République, François Hollande, réagit à cette proposition, refusant l'hypothèse d'un financement public des mosquées, déclarant « qu'il n'est pas question de toucher à la loi de 1905, et donc au modèle français de laïcité. » On est donc actuellement dans une double impasse.
Un autre problème est celui de la gestion des mosquées salafistes, voire islamistes. Elles sont passées du nombre de 44 à 89 entre 2010 et 2014 en France.

Conclusion

Comment sortir de l'impasse actuelle ? Convient-il de modifier la loi de 1905, d'ouvrir encore plus la laïcité ? Ou faut-il la fermer à l'inverse, en déclarant l'interdiction des signes ou des identités religieux dans tout espace public extra-familial, quitte à aller vers une guerre civile qui permettra ensuite un accord ? En effet, selon un sondage réalisé en 2012, 60 % des Français estiment que l'influence et la visibilité des musulmans sont aujourd'hui « trop importantes » en France. Faut-il signer un concordat avec l'islam ?

Le problème est que l'islam est une catégorie sans grande signification. Il y a des islams. musulmans de France. Le principal, lui-même très divisé, est sunnite. Les chiites représentent 2 à 3 % des musulmans de France. Le nombre d'alévis était estimé entre 150 et 200 000 en 2012. Un grand nombre ont immigré en France dans les années 1970-1980.

L'Institut Montaigne calcule que 28 % de personnes des jeunes musulmans (entre 15 et 25 ans) mettant la loi de Dieu au-dessus de celles votées par les hommes. Ces jeunes donnent une très grande importance aux marqueurs musulmans que seraient selon eux la nourriture halal, le port du voile et la polygamie. Un autre marqueur serait le refus de l'échange des femmes. En effet, un musulman peut épouser une juive ou une chrétienne alors qu'une musulmane ne le peut pas avant que son futur époux se soit converti à l'islam. Il faut commencer par mettre fin à cette inégalité pour éviter qu'un groupe ait une prédominance symbolique sur l'autre.

On note toutefois quez 80 % des pratiquants expriment une opinion positive à l'égard de la religion chrétienne. Selon un sondage réalisé en 2006, 73 % des musulmans se déclarent favorables à la séparation des religions et de l'État et 91 % se disent favorables à l'égalité hommes-femmes.

Selon l'Institut Montaigne, 46 % des musulmans seraient, en revanche, « totalement sécularisés ». Le même institut estime donc le nombre des personnes radicalisées entre 72 000 et 160 000. Selon une enquête du Centre de recherches politiques de Sciences Po, 39 % des musulmans pratiquants condamnent l'homosexualité (contre 21 % de l'ensemble des Français), 43 % approuvent des horaires séparés pour les femmes dans les piscines et 46 % manifestent des sentiments antisémites (contre 18 % de l'ensemble des Français).

Bibliographie

Bruno Étienne, *L'Islam en France: islam, État et société*, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1990.

Franck Frégosi et Ahmed Boubekeur, *L'Exercice du culte musulman en France. Lieux de prières et d'inhumation*, La Documentation française, Paris, 2006, 376 p.

Joachim Véliocas, *L'islamisation de la France*, Godefroy de Bouillon, 2006.

Mohammed Arkoun, *Histoire de l'islam et des musulmans en France du Moyen Âge à nos jours*, Albin Michel, Collectif, préface de Jacques Le Goff, 2006.

Bernard Godard et Sylvie Taussig, *Les Musulmans en France. Courants, institutions, communautés : un état des lieux*, Robert Laffont, Paris, 2007, 454 p.

Jonathan Laurence et Justin Vaïsse, *Intégrer l'islam: la France et ses musulmans, enjeux et réussites*, Odile Jacob, 2007.

Vincent Geisser et Aziz Zemouri, *Marianne et Allah. Les politiques français face à la question musulmane*, La Découverte, Paris, 2007, 280 p.

Yves Charles Zarka, *L'Islam en France*, éditions Presses Universitaires de France-PUF, 2008.

Hassen Chalghoumi, *Pour l'Islam de France*, éditions Le Cherche-Midi, 2010.

Arno Tausch et Hichem Karoui. Les musulmans : un cauchemar ou une force pour l'Europe? L'Harmattan, Histoire et Perspectives Méditerranéennes, 2011, 261 p.
Abd al Malik (artiste), L'Islam au secours de la République, Groupe Flammarion, 23 octobre 2013.
Leyla Arslan et Mohamed-Ali Adraoui, *L'Islam en France pour les nuls*, Paris, Éditions First-Gründ, coll. « les Nuls Actu », 2013, 166 p.
Jamel Khermimoun, *Pour l'identité heureuse*, éditions Coetquen, 2014.
Edwy Plenel, *Pour les musulmans de France*, éditions La Découverte, 2014.
Bernard Godard, *La Question musulmane en France, un état des lieux sans concession*, Fayard, 18 février 2015, 350 p.
Jean Lafontaine, *L'Islam de France (et d'Europe): un message de paix*, 436 p., 24 avril 2015.
Malik Bezouh, *France-Islam: Le choc des préjugés*, 2015.
Mohammed Bajrafil, *Islam de France, l'an I*, éditions Plein Jour, 152 p., 24 septembre 2015.